AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1992
FR0004170017-FS0765

20 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SA LE NOBLE AGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2013, la société anonyme Salvepar[1] (134 boulevard Haussmann, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 décembre 2013, par suite d'une cession d'actions LE NOBLE AGE sur le marché[2], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LE NOBLE AGE et ne plus détenir aucune action de cette société.

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Tikehau Capital Partners.
[2] Cf. D&I 213C1971 du 18 décembre 2013.